



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CIO de La Rochelle
84, rue de Bel Air
05 16 52 69 28

APRES LA TROISIEME

ORIENTATION

AFFECTATION en

2nde générale et technologique

Février 2021



Février- mars **PHASE PROVISOIRE: intentions des familles et recommandations du conseil de classe**

Qui ?	Quoi ?
Les responsables légaux ↓	Formulent leurs intentions provisoires d'orientation, c'est-à-dire le passage en : <ul style="list-style-type: none">- 2^{nde} GT ou 2^{nde} spécifique ;- 2^{nde} professionnelle ;- 1^{ère} année de CAP.
Le conseil de classe ↓	Répond à chacune des demandes de la famille en indiquant s'il est favorable, défavorable ou réservé. Il peut recommander une voie non demandée par la famille. Les avis défavorables ou réservés et les recommandations doivent être motivés.
Les responsables légaux	Prennent connaissance de la réponse du conseil de classe.



Mai - Juin **PHASE DEFINITIVE: choix définitifs** des familles et **décision d'orientation** du chef d'établissement

Qui ?	Quoi ?
Les responsables légaux ↓	Formulent leurs demandes définitives, c'est-à-dire le passage en : <ul style="list-style-type: none">- 2nde GT et/ou spécifique ;- et/ou 2nde professionnelle ;- et/ou 1^{ère} année de CAP.
Le conseil de classe ↓	Se prononce sur chacune des voies d'orientation, demandées ou non par la famille. Il peut proposer un dispositif de mise à niveau ou une voie d'orientation non demandée par la famille.
→ Si la famille est d'accord	
Le chef d'établissement ↓	Prend la décision d'orientation conforme à la demande.
→ Si la famille n'est pas d'accord	
Le chef d'établissement ↓	Reçoit les responsables légaux. À l'issue de l'entretien, le chef d'établissement prend la décision d'orientation. Si elle n'est pas conforme à la demande de la famille, il précise les motivations du refus.
Les responsables légaux	Font savoir : <ul style="list-style-type: none">- s'ils acceptent la décision du chef d'établissement ;- s'ils demandent le maintien dans la classe d'origine ;- s'ils font appel de la décision, dans les 3 jours après réception de la notification de décision. L'appel est sans objet quant aux enseignements optionnels ou aux spécialités professionnelles.



Téléservices: le dossier d'orientation dématérialisé

Écran 1 de saisie des intentions provisoires - Palier 3^{ème}

SCOLARITÉ SERVICES

Saisie non commencée [Changer d'utilisateur](#)

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2de générale et technologique ou 2de STHR

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

[AJOUTER UNE INTENTION](#)

[ANNULER](#) [VALIDER](#)

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Durant les campagnes d'orientation et d'affectation, l'utilisation des téléservices est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Les établissements scolaires peuvent mettre à disposition un ordinateur pour les familles qui ne seraient pas équipées.

Les familles sont informées des modalités de connexion au portail Scolarité Services par les établissements scolaires. Cette connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe.

**Besoin d'explications ?
la vidéo You Tube**

<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>



L'ORIENTATION

***Vers la 2^{nde} générale et
technologique***



Etudes
longues

Etudes
courtes

Le CAP et le
baccalauréat
professionnel
peuvent être
préparés en
apprentissage.

**BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL**

**BACCALAURÉAT
GÉNÉRAL**

**BACCALAURÉAT
TECHNOLOGIQUE**

CAP

terminale
professionnelle

terminale
générale

terminale
technologique

2^e
année

première
professionnelle

première
générale

première
technologique

1^{re}
année

seconde
professionnelle

seconde
générale et technologique

Lycée professionnel

Lycée général...

...et technologique

APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles
entre les
différentes voies
sont possibles.

2 voies d'orientation:

- La voie générale et technologique
- La voie professionnelle

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sauf 2^{de} « sciences et technologies de l'hôtellerie »

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

• Français	4 h
• Histoire – géographie	3 h
• LV1 et LV2	5 h 30
• Sciences économiques	1 h 30
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la terre	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Enseignement moral et civique	18 h/an
• Sciences numériques et technologie	1 h 30
• Accompagnement personnalisé	54 h/an
• Accompagnement au choix d'orientation	
• Heures de vie de classe	

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en **français** (CO, CE et compréhension du fonctionnement de la langue) et en **mathématiques** (organisation et gestion de données, nombres et calcul, géométrie avec exercices autour de la géométrie de raisonnement, calcul littéral avec exercices autour des expressions algébriques)
- **Un accompagnement personnalisé** en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à **l'orientation**



+ de 0 à 4 ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNEL(S)

Les enseignements optionnels hors lycée de secteur sont accessibles à la marge sur demande de dérogation

Les enseignements LCA latin et grec peuvent être choisis en plus

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- | | |
|--|-----|
| • Langues et cultures de l'Antiquité : latin (Lycée Saint Exupéry) | 3 h |
| • Langue vivante 3 Chinois, Italien, Japonais, Portugais (Lycée Saint Exupéry) | 3 h |
| • Arts : au choix parmi arts plastiques (Lycée Valin) ou cinéma-audiovisuel (Rochefort) ou danse ou histoire des arts ou musique (Lycée Dautet) ou théâtre (Lycée Valin) Éducation physique et sportive (Lycée Dautet) | 3 h |
| • Arts du cirque (Châtelleraut) | 3 h |
| • Écologie-agronomie-territoires-développement durable (Lycée agricole Saintes) | 6 h |
| | 3 h |

AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

- | | |
|---|--------|
| • Management et gestion (Lycée Saint Exupéry) | 1 h 30 |
| • Santé et social (Lycée Valin) | 1 h 30 |
| • Biotechnologies (Lycée Valin) | 1 h 30 |
| • Sciences et laboratoire (Lycée Valin, Vieljeux, ...) | 1 h 30 |
| • Sciences de l'ingénieur (Lycée Vieljeux) | 1 h 30 |
| • Création et innovation technologiques (Lycée Vieljeux) | 1 h 30 |
| • Création et culture – design (Pons, Parthenay, Angoulême) | 6 h |
| • Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (Lycée agricole Saintes) | 3 h |



EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La **décision d'orientation** porte désormais sur :

- **La voie générale**, le choix des spécialités (4 au 2^e trimestre, voire 5 si l'une des spécialités n'existe pas dans l'établissement, puis 3 au 3^e trimestre) est du ressort des élèves et de leur famille
- **Une des 8 séries de la voie technologique**

Le redoublement peut être décidé à **titre exceptionnel** / **Le maintien** peut être **demandé par la famille**



HORAIRES DU CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GENERALE

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :

	En 1 ^{re}	
• Français		4 h
• Histoire-géographie		3 h
• LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)		4 h 30
• Éducation physique et sportive		2 h
• Enseignement scientifique		2 h
• Enseignement moral et civique		18 h/an

3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ :

• Arts	4 h
• Biologie-écologie	4 h
• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
• Humanités, littérature et philosophie	4 h
• Langues, littératures et cultures étrangères	4 h
• Littérature et LCA	4 h
• Mathématiques	4 h
• Numérique et sciences informatiques	4 h
• Physique-chimie	4 h
• Sciences de la vie et de la Terre	4 h
• Sciences de l'ingénieur	4 h
• Sciences économiques et sociales	4 h

Accompagnement personnalisé	
Accompagnement au choix de l'orientation	54 h/an
Heures de vie de classe	

ENSEIGNEMENTS COMMUNS :

	En T ^{le}	
• Philosophie		4 h
• Histoire-géographie		3 h
• LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)		4 h
• Éducation physique et sportive		2 h
• Enseignement scientifique		2 h
• Enseignement moral et civique		18 h/an

2 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ parmi ceux choisis en 1^{re} :

• Arts	6 h
• Biologie-écologie	6 h
• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
• Humanités, littérature et philosophie	6 h
• Langues, littératures et cultures étrangères	6 h
• Littérature et LCA	6 h
• Mathématiques	6 h
• Numérique et sciences informatiques	6 h
• Physique-chimie	6 h
• Sciences de la vie et de la Terre	6 h
• Sciences de l'ingénieur	6 h
• Sciences économiques et sociales	6 h

Accompagnement personnalisé	
Accompagnement au choix de l'orientation	54 h/an
Heures de vie de classe	



54 h/an

SPÉCIALITES DU CYCLE TERMINAL PAR SÉRIE TECHNOLOGIQUE

En 1^{re}

En T^{le}

<p>STMG Saint Exupéry</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sciences de gestion et numérique Management Droit et économie 	<ul style="list-style-type: none"> Management, sciences de gestion et numérique <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : gestion et finance/ mercatique (marketing) / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion Droit et économie
<p>ST2S Valin</p>	<ul style="list-style-type: none"> Physique, chimie pour la santé Biologie et physiopathologie humaines Sciences et techniques sanitaires et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Chimie, biologie et physiopathologie humaines Sciences et techniques sanitaires et sociales
<p>STHR Lycée hôtelier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement scientifique alimentation-environnement Sciences et technologies culinaires et des services Économie - gestion hôtelière 	<ul style="list-style-type: none"> Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement Économie - gestion hôtelière
<p>STI2D Vieljeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Innovation technologique Ingénierie et développement durable Physique-chimie et mathématiques 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie, innovation et développement durable <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : architecture et construction / énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique Physique-chimie et mathématiques
<p>S2TMD Bordeaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Instrument Danse / Théâtre 	<ul style="list-style-type: none"> Instrument Danse
<p>STL Valin</p>	<ul style="list-style-type: none"> Physique-chimie et mathématiques Biochimie-biologie Biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> Physique-chimie et mathématiques Biochimie-biologie-biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire
<p>STD2A Pons</p>	<ul style="list-style-type: none"> Outils et langages numériques Design et métiers d'art 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et méthodes en design Conception et création en design et métiers d'art



L'AFFECTION
En 2^{nde} générale et
technologique



L'AFFECTATION en voie générale et technologique

➤ très majoritairement sur le lycée de secteur

Les élèves du collège Pierre Mendès France sont affectés **au lycée Saint Exupéry**

<http://lycee-saint-exupery.fr/portesouvertes>

Lien avec la visite virtuelle du lycée

Le choix des enseignements optionnels se fait lors de l'inscription au lycée.

- Pour les enseignements optionnels rares ou la 2^{de} « sciences et technologies de l'hôtellerie » (Ex: l'enseignement optionnel Création Culture Design), **affectation sans dérogation mais soumise à sélection** (résultats scolaires)

- L'accès à certains enseignements donne lieu à une **procédure particulière de recrutement** (ABIBAC...voir page suivante)

- Une **demande d'élargissement de la carte scolaire** sera étudiée pour les élèves souhaitant suivre un enseignement optionnel sur un autre lycée que celui de son secteur



Enseignements donnant lieu à un recrutement spécifique

Démarches			
Du candidat			De son établissement
Date butoir de demande de dossier candidature	Date butoir de retour du dossier de candidature	Entretien / test établissement d'accueil	Envoi des fiches par l'établissement d'origine

Voie générale et technologique - Ministère de l'Éducation nationale					
2 nd e Générale et Technologique « Arts du cirque »		24/03/2021 (demande de dossier auprès du lycée)	31/03/2021	29/04/2021 ou 30/04/2021	-
86	Lycée Marcellin Berthelot, Châtellerault				
2 nd e Générale et Technologique CEPMO, St Trojan les Bains		-	18/06/2021 au plus tard	20/03/2021 au 18/06/2021	-
2 nd e Générale et Technologique au LP2I, Jaunay-Marigny		Avant le 05/04/2021 (demande de dossier en ligne ou contact avec l'établissement)	03/05/2021	17-18-19/05/2021	10/05/2021
2 nd e Générale et Technologique en Section binationale		-	17/05/2021	L'envoi du dossier sera complété (si nécessaire) par un entretien	-
16	Lycée Marguerite de Valois, Angoulême (BACHIBAC)				
17	Lycée Jean Dautet, La Rochelle (ABIBAC et BACHIBAC)				
86	Lycée du Bois d'Amour, Poitiers (ABIBAC)				
86	Lycée Victor Hugo, Poitiers (ESABAC)				
2 nd e Générale et Technologique avec Section sportive		Prendre contact avec l'établissement	-	-	-
2 nd e Générale et Technologique option culture et pratique de la musique, du théâtre ou de la danse (nouveau 2021)		À partir du 26/02/2021 (dossier à télécharger sur le site du lycée ou du conservatoire)	10/04/2021 (dossier dûment complété à adresser auprès du lycée)	Semaine du 17/04/2021 (tests au conservatoire)	-
86	Lycée Victor Hugo, Poitiers				

Abibac et Bachibac sont des sections binationales (bac franco allemand / franco espagnol)



➤ L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (DÉROGATION)

Concerne **uniquement l'entrée en 2^{de} générale et technologique**

➔ **Affectation dans la limite des places disponibles**

CRITÈRES PRIORITAIRES

1. Le handicap (priorité absolue)
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours particulier (Danse (Dautet), Musique (Dautet), Théâtre (Valin) Arts plastiques (Valin) Cinéma-Audiovisuel (Merleau-Ponty)
7. Les élèves demandant un autre enseignement optionnel pour convenance personnelle

Les procédures d'affectation peuvent légèrement évoluer, tout changement donnera lieu à une information aux familles



Foire aux questions sur le site education.gouv

La famille reçoit la notification d'affectation, elle peut également la télécharger depuis le téléservice. Cette notification précise la formation et le lycée d'affectation.



Accueil

Ministère

Système
éducatif

Enseignements

Vie
scolaire

Métiers et
ressources
humaines

Bulletin
officiel

LES ÉTAPES DU PROJET D'ORIENTATION

1ère étape : réfléchir à son projet
d'orientation

2e étape : indiquer ses intentions
provisoires

— 3e étape : faire ses demandes
d'orientation et d'affectation

QUESTIONS/RÉPONSES SUR L'AFFECTATION DES ÉLÈVES

RESSOURCES

année de plus en plus d'établissements d'accueil.

Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du psychologue de l'Éducation nationale.

Une période de consolidation de l'orientation a été mise en place pour tous les élèves ayant rejoint la voie professionnelle après la troisième. Elle permet à des élèves qui se sont trompés d'orientation de changer de formation dès le mois de novembre.

QUESTIONS/RÉPONSES SUR L'AFFECTATION DES ÉLÈVES

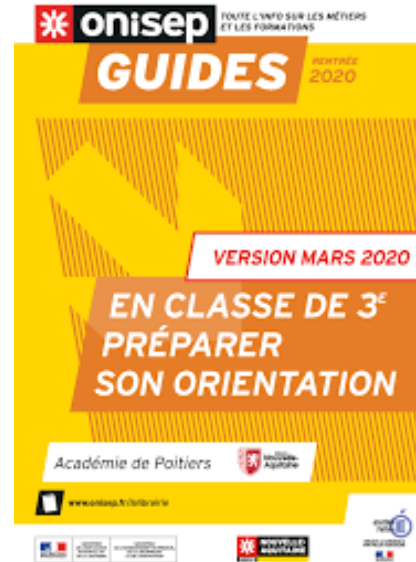
1. [Comment s'inscrire au lycée ?](#)
2. [Quel est le calendrier de l'affectation ?](#)
3. [Est-il possible de formuler des vœux pour différentes filières dans le même lycée ?](#)
4. [Si mon enfant n'a pas son premier vœu, passe-t-il, pour son second vœu, après tous](#)

<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>



L'ensemble de l'offre académique de formation est disponible

- Sur la brochure de l'Onisep accessible en ligne dans les prochaines semaines



- sur le **padlet accessible sur le site du collège rubrique Orientation**
- Ce diaporama y sera intégré accompagné d'une foire aux questions



Des questions ? Qui contacter au sein du collège ?

- **Le professeur principal** pour le choix de la voie d'orientation, des informations sur les séries et procédures
- **L'administration** en cas de difficultés de connexion, afin de remplir un dossier papier
- **La psychologue de l'Education Nationale** lorsque l'élève a besoin d'être accompagné pour construire son projet





**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CIO de La Rochelle
84, rue de Bel Air
05 16 52 69 28**

MERCI pour votre attention !

S. ERNY

Psychologue Education Nationale

Présente au collège le lundi et le mardi

Prise de rdv auprès de la vie scolaire

stephanie.erny@ac-poitiers.fr

